



منظمة الأغذية
والزراعة
للأمم المتحدة

联合国
粮食及
农业组织

Food
and
Agriculture
Organization
of
the
United
Nations

Organisation
des
Nations
Unies
pour
l'alimentation
et
l'agriculture

Organización
de las
Naciones
Unidas
para la
Agricultura
y la
Alimentación

COMITÉ DES PÊCHES

Vingt-septième session

Rome (Italie), 5 – 9 mars 2007

**SUITE DONNÉE AUX RECOMMANDATIONS DE LA
VINGT-SIXIÈME SESSION DU COMITÉ DES PÊCHES**
Rome (Italie), 7 – 11 mars 2005

À sa vingt-sixième session (mars 2005), le Comité des pêches a formulé un certain nombre de recommandations à l'intention du Secrétariat et des membres. Le présent document résume les mesures prises par le Département des pêches et de l'aquaculture de la FAO, le plus souvent en collaboration avec les membres, pour donner suite aux principales recommandations destinées au Secrétariat.

Les numéros qui figurent entre parenthèses aux sections **R** (requête/recommandation) ci-dessous renvoient aux paragraphes correspondants du rapport de la vingt-sixième session du Comité. Les sections **A** indiquent, selon le cas, le point de l'ordre du jour au titre duquel la question considérée doit être examinée, ainsi que les références, entre parenthèses, des documents qui s'y rapportent.

RAPPORT INTÉRIMAIRE SUR L'APPLICATION DU CODE DE CONDUITE POUR UNE PÊCHE RESPONSABLE ET DES PLANS D'ACTION INTERNATIONAUX CONNEXES ET STRATÉGIE VISANT À AMÉLIORER L'INFORMATION SUR LA SITUATION ET LES TENDANCES DES PÊCHES

- R. *Élaborer des directives supplémentaires à l'appui du Code, y compris pour l'application du Plan d'action international pour la gestion des capacités de pêche (par. 12)***
- A. Les directives pour l'application du Plan d'action international pour la gestion des capacités de pêche ont été rédigées et examinées. Ces directives devraient être publiées début 2007. La FAO a fourni aussi un soutien technique pour l'application du Plan d'action aux pays en développement et aux organisations régionales de gestion des pêches en 2005-2006.
- R. *Organiser un atelier destiné à encourager la mise en oeuvre du Plan d'action international sur les requins et d'autres ateliers susceptibles d'encourager les plans d'action régionaux et nationaux (par. 15)***
- A. Une Consultation d'experts sur la mise en œuvre du Plan d'action international sur les requins s'est tenue à la FAO, à Rome (Italie) du 6 au 8 décembre 2005 afin de faire le point sur son application. La Consultation a examiné les lacunes du Plan et exposé les mesures susceptibles de renforcer son efficacité. Elle a aussi présenté des options pour son amélioration. La nécessité de renforcer la promotion du Plan d'action sur les requins reste un sujet de préoccupation.
- R. *Envisager d'entreprendre des études et des évaluations en vue de définir l'impact des subventions sur la capacité de pêche, la pêche illicite, non déclarée et non réglementée et la gestion des pêches dans son ensemble (par. 24)***
- A. Les activités correspondantes sont programmées pour 2007.
- R. *Donner suite à la Consultation technique FAO (2004) chargée d'examiner les mesures du ressort de l'État du port dans le contexte de la lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée, en particulier en traduisant sur le plan opérationnel le mécanisme type établi lors de la Consultation (par. 25)***
- A. Une série d'ateliers régionaux a démarré dans le cadre du projet de formation et de sensibilisation de la composante TrainFish du Programme FishCode. L'atelier pilote s'est tenu à Nadi (Fidji), du 28 août au 1^{er} septembre 2006: Atelier régional FAO/FFA (Organisme des pêches du Forum du Pacifique) sur l'application entière et efficace des mesures du ressort de l'État du port dans le contexte de la lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée. D'autres ateliers régionaux sont prévus en 2007 avec pour objectif de mettre en place les capacités nationales nécessaires et de promouvoir la coordination régionale afin que les pays soient mieux à même de renforcer et d'harmoniser les mesures du ressort de l'État du port. Les pays pourront ainsi satisfaire aux exigences des organisations régionales de gestion des pêches et mettre en application les outils pertinents du Plan d'action de la FAO de 2001 sur la pêche illicite, non déclarée et non réglementée et le Plan type de la FAO de 2005. La Suède et la Norvège ont fourni des ressources supplémentaires pour de futurs ateliers, et des partenariats institutionnels sont en cours d'élaboration, en particulier dans les régions qui s'emploient à rendre opérationnel le mécanisme type. Une présentation multimédia sur les mesures du ressort de l'État du port a été élaborée et le Plan type de la FAO a été publié en trois langues.

R. *Coopérer avec le Japon pour organiser une réunion conjointe des secrétariats des organisations régionales de gestion des pêches au thon et de leurs membres. La réunion devrait se tenir en janvier ou en février 2007 au Japon (par. 28)*

A. Conformément au soutien exprimé par le Comité des pêches à sa vingt-sixième session, le Japon a accueilli une réunion conjointe des organisations régionales de gestion des pêches au thon, avec la coopération technique de la FAO, à Kobe (Japon) du 22 au 26 janvier 2006. Les participants comptaient les secrétariats de ces organisations ainsi que leurs membres et les non-membres coopérants. Les débats ont porté sur les grandes questions suivantes: examen de la situation actuelle des stocks, des marchés et des organisations régionales, ainsi que des mesures à prendre pour améliorer le fonctionnement de chaque organisation régionale, y compris la coordination et la collaboration entre celles-ci afin d'assurer une gestion appropriée des thons et de faire face à la nécessité de contrôler plus efficacement les capacités et les efforts de pêche. La réunion a adopté des mesures détaillées, y compris une série de dispositions relatives à l'examen des résultats des organisations régionales.

AIDE AUX COMMUNAUTÉS DE PÊCHEURS VICTIMES DU TSUNAMI DANS L'OCÉAN INDIEN ET MESURES VISANT À REMETTRE EN ÉTAT ET RELANCER LA PÊCHE ET L'AQUACULTURE DANS LES PAYS TOUCHÉS

R. *Continuer à collaborer étroitement avec les autres institutions des Nations Unies et les institutions financières internationales pour fournir une aide aux pays frappés par le tsunami (par. 37)*

A. Le Département des pêches et de l'aquaculture a créé une unité de coordination et de soutien technique, avec des effectifs au Siège et au sein du Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique afin d'aider le Département dans la coordination des activités de relance du secteur des pêches et dans la formulation de stratégies et de programmes à long terme de reconstruction du secteur des pêches.

DÉCISIONS ET RECOMMANDATIONS FORMULÉES PAR LE SOUS-COMITÉ DU COMMERCE DU POISSON DU COMITÉ DES PÊCHES À SA NEUVIÈME SESSION, Y COMPRIS ÉVOLUTION RÉCENTE CONCERNANT L'ÉCOÉTIQUETAGE ET LA CITES

R. *Poursuivre les travaux sur l'harmonisation de la documentation concernant les captures (par. 46)*

A. Le Sous-Comité du commerce du poisson a examiné un document qui précise l'expression « programme de documentation des captures », en soulignant les faits récents intervenus en matière de documentation sur les captures et en comparant les différents programmes de documentation dans ce domaine. Le Sous-Comité a aussi noté qu'une réunion des organismes régionaux de gestion des pêches au thon, avec la participation de la FAO, se tiendrait au Japon en janvier 2007 (susmentionnée).

R. *Continuer à suivre l'évolution de la situation en matière de sécurité sanitaire des aliments, notamment en ce qui concerne les résidus d'antibiotiques dans les produits de l'aquaculture, la présence de dioxines et de diphényle polychloré dans le poisson et les liens entre la farine de poisson et l'encéphalopathie spongiforme bovine (par. 49)*

A. Le Sous-Comité du commerce du poisson a examiné un document résumant les faits récents intervenus en matière de sécurité sanitaire et de qualité du poisson dans le contexte du commerce international du poisson, notamment l'expansion de l'utilisation des systèmes HACCP (Analyse des risques - points critiques pour leur maîtrise), les progrès accomplis dans le domaine de la traçabilité des aliments et de l'analyse des risques dans le cadre d'une

approche de chaîne de valeur, avec une mention particulière de l'aquaculture et de l'utilisation accrue de normes privées notamment par les grands distributeurs. En ce qui concerne la farine de poisson et l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB), le Secrétariat a fait savoir qu'il n'existait pas de preuves épidémiologiques de la transmission de l'ESB aux ruminants ou à d'autres animaux par la farine de poisson, ni de la transmission aux êtres humains de la maladie de Creutzfeld Jacob causée par des prions utilisant le poisson ou les produits de la pêche comme vecteurs.

R. *Organiser la dixième session du Sous-Comité du commerce du poisson en Espagne (par. 52)*

- A. La dixième session du Sous-Comité s'est tenue à Saint-Jacques de Compostelle (Espagne), du 30 mai au 2 juin 2006, à l'aimable invitation du Gouvernement espagnol. Le Sous-Comité a examiné plusieurs questions concernant le commerce international, l'environnement et le développement durable de la pêche (voir COFI/2007/4, COFI/2007/Inf.8, point 6 de l'ordre du jour).

R. *Étudier la possibilité de tenir les prochaines sessions du Sous-Comité dans des pays en développement (par. 52)*

- A. L'option de tenir les prochaines sessions du Sous-Comité dans les pays en développement est considérée comme hautement souhaitable. Toutefois aucune offre émanant des pays en développement n'a été présentée pour accueillir la réunion. Il convient aussi de noter que les coûts associés à la tenue de la réunion sont à la charge du pays hôte.

R. *Réexaminer le Protocole d'accord FAO/CITES à la dixième session du Sous-Comité du commerce du poisson (par. 61)*

- A. Le Protocole d'accord a été signé à la cinquante-quatrième session du Comité permanent de la CITES le 3 octobre 2006.

R. *Examiner et mettre au point des critères généraux pour l'écoétiquetage des poissons et des produits de la pêche en ce qui concerne les « stocks considérés » et les incidences graves de la pêche sur l'écosystème (par. 67c)*

- A. Des avis supplémentaires sont demandés aux membres de la FAO sur la portée et les détails des améliorations. Si le Comité des pêches le souhaite, un forum de consultation approprié sera envisagé.

R. *Examiner le texte des directives sur l'écoétiquetage dans les langues officielles de la FAO, en particulier les autres langues que l'anglais, afin de garantir la cohérence entre les textes (par. 67.g)*

- A. Le texte a été examiné et les directives sur l'écoétiquetage des poissons et des produits de la pêche sont publiées dans les cinq langues officielles de la FAO.

R. *Élaborer des directives internationales sur l'écoétiquetage des poissons et des produits de la pêche pour les pêches continentales (par. 67.h)*

- A. Une consultation d'experts organisée par la FAO en mai 2006 a établi un projet de directives pour l'écoétiquetage des poissons et des produits de la pêche continentale. Le projet de directives a été présenté au Comité des pêches dans le document COFI/2007/Inf.13. Si le Comité des pêches le souhaite, le projet peut être examiné par une consultation d'experts pour être ensuite soumis pour approbation au Sous-Comité du commerce du poisson à sa onzième session (2008) ou au Comité des pêches à sa vingt-huitième session (2009).

R. Continuer à travailler en collaboration avec la Commission du Codex Alimentarius, par l'intermédiaire du Sous-Comité du commerce du poisson, sur les questions liées à la sécurité sanitaire et la qualité des aliments, aux marchés et à l'établissement de meilleurs rapports sur la situation et les tendances (para. 73)

A. Le Département des pêches et de l'aquaculture sert de liaison pour les questions du Codex relevant de la sécurité sanitaire et de la qualité des poissons. Il fournit des avis scientifiques et soutient l'organisation des sessions du Comité du Codex sur les poissons et les produits de la pêche, des consultations et des activités internationales.

DÉCISIONS ET RECOMMANDATIONS FORMULÉES PAR LE SOUS-COMITÉ DE L'AQUACULTURE

R. Créer des organisations régionales fonctionnant en réseau, semblables au Réseau de centres d'aquaculture pour la région Asie-Pacifique (NACA) (par. 71)

A. Le Département des pêches et de l'aquaculture continue d'aider à la mise en place de réseaux semblables au NACA dans d'autres régions dans le monde. Des études de faisabilité ont été réalisées dans les Amériques et en Afrique. Un réseau semblable a été créé en Europe orientale. Un éventuel arrangement de réseau pour l'Afrique est en cours de perfectionnement par le Comité des pêches continentales pour l'Afrique (CPCA).

R. Organiser la troisième session du Sous-Comité de l'aquaculture en 2006 (par. 75)

A. La troisième session du Sous-Comité de l'aquaculture du Comité des pêches (COFI) s'est tenue à New Delhi (Inde) du 4 au 8 septembre 2006, à l'aimable invitation du Gouvernement indien. Le Sous-Comité a formulé un certain nombre de recommandations et identifié des activités à réaliser (voir COFI/2007/5, COFI/2007/Inf.9 - Point 7 de l'ordre du jour).

LA PÊCHE EN EAUX PROFONDES

R. Fournir à l'Assemblée générale des Nations Unies des informations pertinentes et des conseils techniques sur la pêche en eaux profondes et, de manière générale, jouer un rôle de chef de file dans ce domaine et participer activement aux forums internationaux sur le sujet (par. 84)

A. Le Département des pêches et de l'aquaculture continue de fournir à l'Assemblée générale les informations disponibles et les avis techniques appropriés concernant la pêche en eaux profondes et les autres pêches qui attirent l'attention internationale et maintient un rôle actif dans ce domaine. Au cours de 2005 et 2006, l'Organisation a publié trois volumes avec les rapports de Conférence et les documents établis concernant la Conférence internationale sur la gouvernance et la gestion de la pêche en eaux profondes (Deep Sea 2003), qui s'est tenue à Queenstown (Nouvelle-Zélande) du 1^{er} au 5 décembre 2003. Le Département a aussi participé à plusieurs réunions internationales pertinentes dans ce domaine et a organisé une Consultation d'experts sur la pêche en eaux profondes à Bangkok, (Thaïlande) du 21 au 23 novembre 2006. Par ailleurs, le Département des pêches et de l'aquaculture appuie la création d'un Groupe de travail GESAMP (Groupe mixte d'experts OMI/FAO/UNESCO-COI/OMM/OMS/AIEA/ONU/PNU) chargé d'étudier les aspects scientifiques de la protection de l'environnement marin sur la pêche en eaux profondes et en assurera le secrétariat. La première réunion du Groupe de travail est prévue vers la fin de l'année 2007.

R. Coopérer avec le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies pour l'élaboration du rapport, comme demandé au paragraphe 70 de la Résolution 59/25 (par. 90)

A. Comme demandé, le Département des pêches et de l'aquaculture a coopéré avec le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies pour faire rapport devant la soixante et unième session des Nations Unies sur les mesures prises par les États et les organisations et accords régionaux de gestion des pêches pour mettre en œuvre les dispositions pertinentes du paragraphe 70 de la résolution 59/25 de l'Assemblée générale, visant à faciliter le processus d'examen de ces activités.

R. Envisager, lors de la révision des Directives techniques FAO relatives à la gestion des pêches fondée sur les écosystèmes, des mesures appropriées de réglementation des pratiques de pêche destructives (par. 92)

A. Le Département des pêches et de l'aquaculture a noté la demande du Comité et examinera dûment, lors de la révision des Directives techniques FAO relatives à la gestion des pêches fondée sur les écosystèmes, l'inclusion de mesures appropriées régissant les pratiques de pêche destructives.

LA CONSERVATION DES TORTUES DE MER ET LES PÊCHES

R Élaborer des Directives techniques dans le cadre du Code de conduite pour une pêche responsable (par. 98)

A. Compte tenu de cette recommandation, et afin de faciliter l'établissement du rapport proposé, la FAO a élaboré un questionnaire qui a été transmis aux organismes régionaux des pêches concernés afin d'obtenir des informations sur les progrès accomplis aux niveaux national et régional. Sur les 28 organismes régionaux des pêches et organisations intergouvernementales contactées, trois (la Commission interaméricaine du thon tropical (CITT), la Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique (CICTA) et la Commission des pêches pour le sud-ouest de l'océan Indien (CPSOI)) ont répondu au questionnaire, trois (la Commission internationale du flétan du Pacifique (IPHC), l'Organisation pour la conservation du saumon de l'Atlantique Nord (NASCO) et la Commission des pêches de l'Atlantique Nord-Est (CPANE)) ont répondu que la capture accessoire de tortues de mer ne constituait pas un problème pour les pêches couvertes par leurs organisations respectives, tandis que d'autres ont fourni quelques informations sur les progrès accomplis sans pour autant utiliser le questionnaire, précisant dans certains cas que pour l'essentiel cela ne les concernait pas.

La FAO a réalisé des activités sur les « interactions entre les tortues de mer et les pêches dans le contexte d'une approche systémique pour la gestion des pêches ». Deux études de cas régionales ont été réalisées, l'une dans le sud-ouest de l'océan Indien et l'autre en Asie du Sud-Est. Deux ateliers régionaux ont été organisés dans le sud-ouest de l'océan Indien et portaient notamment sur la formation, la collecte de données sur les différentes causes de mortalité des tortues de mer et la modélisation initiale. En ce qui concerne l'Asie du Sud-Est, un premier atelier régional se tiendra fin mars 2007, en collaboration avec le Centre de développement des pêches de l'Asie du Sud-Est (SEAFDEC), avec des objectifs semblables. D'autres études de cas, y compris dans l'océan Atlantique et une autre dans l'océan Indien, sont en cours de planification.

Des données sont collectées en vue de l'élaboration de différentes directives techniques visant à réduire les captures accessoires de tortues de mer dans les opérations de pêche. Il s'agit notamment d'un document, destiné principalement aux responsables de la gestion des

pêches, qui présente une vue d'ensemble des problèmes rencontrés dans différentes pêches et une gamme de mesures et de considérations de gestion visant à réduire les impacts négatifs sur les tortues de mer. Les autres documents ciblent des pêches spécifiques. Le projet de directives techniques pour réduire les captures accessoires par les palangriers est en cours de mise au point.

LES ZONES MARINES PROTÉGÉES ET LES PÊCHES

R. Élaborer des directives techniques pour la conception, la mise en oeuvre et l'expérimentation des zones marines protégées (par. 103)

- A. Un « Atelier sur les zones marines protégées et la gestion des pêches: examen et évaluation des questions » s'est tenu à Rome (Italie) du 12 au 14 juin 2006 afin d'analyser et de synthétiser les connaissances actuelles sur la conception, la mise en oeuvre et l'expérimentation des zones marines protégées. Seize experts avec des spécialités et des expériences différentes et provenant de diverses régions ont été invités à participer à l'atelier, qui était une entreprise conjointe du projet FAO sur la « Promotion de la pêche durable: soutien du Plan d'application du Sommet mondial sur le développement durable » et du Programme de coopération FAO/Gouvernement japonais. Le rapport de l'Atelier est en cours d'impression et devrait être disponible au premier trimestre 2007. Un groupe d'experts, avec l'appui du Secrétariat de la FAO, est en train de préparer un cadre annoté qui constituera la base des directives définitives dont l'achèvement est prévu début 2008.

R. Aider les Membres à réaliser les objectifs pertinents du Sommet mondial pour le développement durable d'ici à 2012, notamment la mise en place de réseaux représentatifs de zones marines protégées (par. 103)

- A. Les activités fondamentales prévues pour répondre à cette recommandation sont la publication et la diffusion des Directives et, sous réserve de fonds disponibles, le soutien technique aux pays pour les mettre en application. Entre-temps, le Secrétariat de la FAO a participé à plusieurs ateliers et séminaires internationaux pertinents, en fournissant des informations sur le rôle potentiel des zones marines protégées dans les pêches et la conservation. Cette interaction sera poursuivie s'il y a lieu et le cas échéant. Un site web est en cours de création et sera publié au cours du premier trimestre 2007 dans le cadre du site web du Département des pêches et de l'aquaculture de la FAO. Le site web présentera des informations sur des questions importantes pour l'utilisation des zones marines protégées en tant qu'instrument de gestion des pêches, une place particulière étant accordée aux politiques et aux méthodologies. Il comportera des liens avec une sélection de documents et de sites web extérieurs et mettra en lumière les lacunes et les domaines pour lesquels des recherches sont nécessaires.

R Collaborer avec les autres organisations intergouvernementales travaillant sur la question des zones marines protégées, en particulier la Convention sur la diversité biologique et l'Assemblée générale des Nations Unies (par. 103)

- A. Un représentant du Département des pêches et de l'aquaculture de la FAO a participé à la première réunion du Groupe de travail spécial à composition non limitée sur les zones protégées de la Convention sur la diversité biologique (CDB) qui s'est tenue à Montecatini (Italie) du 13 au 17 juin 2005. L'objectif, conformément à la recommandation susmentionnée, était d'assurer que la FAO était informée des faits récents intervenus au sein de la CDB en rapport avec les propositions relatives aux zones marines protégées dans les zones situées hors de la juridiction nationale et d'attirer l'attention de la CDB sur les activités et les perspectives de la FAO en cette matière. La FAO était aussi représentée à la huitième réunion ordinaire de la Conférence des parties à la CDB, qui s'est tenue à Curitiba (Brésil) du 20 au 31 mars 2006. Lorsque la participation d'un membre du Département des

pêches et de l'aquaculture n'était pas possible, les représentants de la FAO restaient en liaison et en consultation étroites avec les fonctionnaires du Département tout au long des débats sur les zones marines protégées. La FAO collabore aussi avec d'autres organisations gouvernementales internationales dans le domaine des zones maritimes protégées. La Banque mondiale et l'Union mondiale pour la nature (IUCN) fournissent des ressources pour aider à l'élaboration du cadre annoté pour les directives et ont apporté des contributions techniques dans le cadre de leur participation à l'atelier qui s'est tenu en juin 2006, et pour lequel l'IUCN a aussi préparé l'un des documents d'information. Ce type de collaboration se poursuivra à l'avenir et sera élargi pour inclure d'autres organisations gouvernementales internationales selon que de besoin.

Annexe**Liste des réunions, ateliers et séminaires organisés dans le cadre du Code de conduite**

Atelier régional sur la collecte d'informations démographiques sur les communautés de pêcheurs des zones côtières et leur utilisation dans les communautés de pêcheurs et la gestion intégrée des zones côtières dans les Caraïbes. Port of Spain (Trinité-et-Tobago), 13-17 juin 2005.

Atelier régional de la FAO sur l'élaboration de Plans d'action nationaux visant à prévenir, contrecarrer et éliminer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée. Nadi (Fidji), 29 août – 2 septembre 2005.

Atelier sur la Stratégie de gestion et de développement durables de l'aquaculture en Lettonie. Riga (Lettonie), 11-12 octobre 2005.

Atelier régional sur l'élaboration de plans nationaux visant à prévenir, à contrecarrer et à éliminer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée. Guayaquil (Équateur), 7-11 novembre 2005.

Atelier sur la technologie, l'utilisation et l'assurance de qualité des produits de la pêche, Bagamoyo (Tanzanie), 14-18 novembre 2005.

Atelier régional de la FAO sur l'élaboration de Plans d'action nationaux visant à prévenir, contrecarrer et éliminer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée. Accra (Ghana), 28 novembre – 2 décembre 2005.

Réunion du Groupe de travail du Système de surveillance des ressources halieutiques (FIRMS) – première session, Rome (Italie), 5-8 décembre 2005.

Réunion d'experts pour la reconstitution du Réseau sur l'environnement et l'aquaculture en Méditerranée du Comité de l'aquaculture de la Commission générale des pêches pour la Méditerranée (CGPM). FAO, Rome (Italie), 7-9 décembre 2005.

Quatre-vingt-quinzième séminaire de l'Association européenne d'économistes agricoles, intitulé « L'économie de l'aquaculture par rapport aux pêches ». Civitavecchia (Italie), 9-10 décembre 2005.

Atelier régional de la FAO sur l'élaboration de Plans d'action nationaux visant à prévenir, contrecarrer et éliminer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée. Le Caire (Égypte), 11-15 décembre 2005.

Atelier sur l'élaboration de Plans d'action nationaux. San Salvador (El Salvador), 12-16 décembre 2005.

Atelier régional FAO Fishcode-Stratégie visant à améliorer l'information sur la situation et les tendances des pêches (STF)-Organisation du secteur des pêches et de l'aquaculture de l'isthme centraméricain (OSPESCA) sur l'amélioration des systèmes de collecte d'informations et de données sur le secteur de la pêche. (El Salvador), 23 – 26 janvier 2006.

Réunion du Comité directeur du Système de surveillance des ressources halieutiques (FIRMS) – troisième session. Madrid (Espagne), 13-15 février 2006.

Atelier régional sur les lignes directrices pour les programmes de crédit et de microfinancement à l'appui de l'utilisation durable des ressources des pêches continentales et la lutte contre la pauvreté. Beijing (Chine), 14-17 février 2006.

Atelier national sur le développement de microentreprises dans les communautés des zones côtières: Partage des expériences et des leçons acquises. Davao City (Philippines) 7-10 mars 2006.

Atelier régional FAO - Communauté du Pacifique (CPS) sur l'amélioration de l'information sur la situation et les tendances des pêches dans la région Pacifique. Apia (Samoa), 22-26 mai 2006.

Atelier régional de la FAO sur l'élaboration de Plans d'action nationaux visant à prévenir, contrecarrer et éliminer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée. Bangkok (Thaïlande), 19 – 23 juin 2006.

Atelier international sur les problèmes émergents des communautés de pêcheurs: main-d'œuvre, parité hommes-femmes, préparation aux situations d'urgence, biodiversité et pêche responsable, organisé par le Collectif international d'appui aux travailleurs de la pêche (ICSF). Fortaleza (Brésil), 4-6 juillet 2006.

Atelier régional FAO/Organisme des pêches du Forum du Pacifique pour la promotion de l'application entière et efficace des mesures du ressort de l'État du port visant à lutter contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée. Nadi (Fidji), 28 août – 1^{er} septembre 2006.

Atelier FAO/CSF sur les statistiques sur les pêches et l'aquaculture en Chine. Kunming (Chine), 12-15 septembre 2006.